

Conditions et termes de garantie standard Thermo King Groupes frigorifiques autonomes pour fourgonnettes et camions mono et multi-compartiments

TK 61654-18-WA (Rév. 0, 10-18)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE STANDARD THERMO KING

L'ensemble de votre groupe SLX Thermo King est couvert par une garantie de 24 mois à compter de sa date de mise en service, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Si vous avez besoin d'un service de prise en charge sous garantie au cours de la période de garantie, présentez simplement votre copie de la fiche d'enregistrement d'entretien (disponible au téléchargement sur le site Internet EMEA, rubrique mode d'emploi - www.emea-user-manuals.thermoking.com/) à tout concessionnaire figurant dans l'annuaire de service après-vente Thermo King. Ils seront heureux de vous venir en aide si les conditions suivantes sont remplies.

INGERSOLL RAND INTERNATIONAL LTD. (« Thermo King ») GARANTIE LIMITÉE 24 MOIS* : Groupes poulie-moteur

Remarque : Les termes complets de la garantie limitée de Thermo King sont disponibles auprès de votre concessionnaire Thermo King.

1. Sous réserve des termes et conditions ci-après, Thermo King Limited (« Thermo King ») garantit son groupe complet contre tout défaut de matériaux et de main-d'œuvre pour une durée de vingt-quatre (24) mois à dater de la mise en service ou de trente (30) mois à dater de l'expédition du groupe par Thermo King, selon le premier terme échu ; ou un total de 3 000 heures (fonctionnement sur la route/sur secteur combinés), avec une limite de 1 000 heures en fonctionnement en mode Secteur.
2. Avant la fin du douzième mois de la couverture de garantie, le groupe doit être présenté, aux frais de l'acheteur, à un concessionnaire ou un prestataire de services Thermo King agréé pour une inspection gratuite. L'inspection a pour but de contrôler si le groupe a été correctement entretenu (voir paragraphe 4). Les mises à niveau et réparations nécessaires sont effectuées le cas échéant. Si le résultat de l'inspection est satisfaisant, la garantie sera validée pour les douze mois suivants.
3. Dans tous les cas, l'unique obligation de Thermo King au titre de la présente garantie se limite à la réparation ou au remplacement, à sa discrétion, des produits défectueux.
4. Les dispositions de cette garantie limitée ne s'appliquent pas aux produits : (A) utilisés à des fins pour lesquelles ils ne sont pas conçus ou prévus ; (B) ayant été réparés ou modifiés sans l'accord préalable écrit de Thermo King ; (C) ayant été soumis à une utilisation inappropriée, un abus, une négligence ou ayant subi un accident ; (D) stockés, installés, entretenus ou exploités de façon inappropriée ; (E) utilisés en violation des instructions écrites fournies par Thermo King au Concessionnaire ; (F) soumis à des températures inappropriées, à de l'humidité ou autres conditions climatiques impropres ; (G) affectés par l'usure, l'érosion et/ou la corrosion normales ; ou (H) ne présentant pas de non-conformité vis-à-vis de la garantie, à la seule discrétion de Thermo King.
5. Cette garantie limitée sera transférable si le client avertit un concessionnaire Thermo King agréé par écrit avant le transfert ou la vente d'un produit à un nouveau propriétaire. Cette garantie limitée couvre exclusivement les pièces et la main d'œuvre. Cette garantie limitée ne couvre pas les heures supplémentaires, les déplacements, les frais liés au déplacement, les frais de remplacement du véhicule ou les frais liés à la location d'un véhicule.
6. Toutes les opérations de maintenance, d'entretien et de réparation doivent être effectuées par un concessionnaire Thermo King agréé et seules des pièces détachées Thermo King d'origine doivent être utilisées lors de ces opérations. Le concessionnaire doit faire procéder aux travaux de réparation sous garantie par un mécanicien dans l'atelier du concessionnaire. Le non-respect de ces exigences invalide cette garantie limitée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE STANDARD THERMO KING

7. La garantie limitée fournie dans le présent document ne comprend pas les consommables ou éléments d'entretien, notamment, sans s'y limiter, les huiles, graisses, lubrifiants, fusibles et toutes pièces non fournies par Thermo King. Toute réparation sous garantie effectuée par Thermo King ou un concessionnaire agréé Thermo King ne constitue pas une prolongation de la durée de la garantie limitée.
8. Cette garantie limitée ne s'applique pas aux pannes survenant à la suite du non-respect des pratiques d'exploitation recommandées et des procédures de réparation et d'entretien indiquées dans le présent manuel.

REMARQUE : Si le kit poulie-moteur endommage le compresseur principal, la panne du compresseur n'est pas couverte.

9. Cette garantie limitée est invalide si le propriétaire et/ou l'opérateur ne respecte pas strictement le programme préventif d'entretien conseillé par Thermo King.
10. Thermo King se réserve le droit de contrôler tout sinistre et, si ce dernier est considéré comme invalide, de refacturer le montant crédité.
11. Cette garantie limitée ne s'applique pas aux produits uniques ou fabriqués sur demande, et/ou aux produits fabriqués en dehors du cadre des spécifications des produits standard. Cette garantie limitée ne s'applique qu'aux produits fabriqués suivant les spécifications des produits standard.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE BONNE QUALITÉ COMMERCIALE OU D'ADAPTATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE NÉGOCIATIONS OU DES USAGES PROFESSIONNELS, À L'EXCEPTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DES PROTECTIONS CONTRE LES VIOLATIONS DE BREVETS.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : THERMO KING NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE PAR CONTRAT OU ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU LA RESPONSABILITÉ DE PLEIN DROIT) OU DE QUELQU'AUTRE FAÇON QUE CE SOIT DE TOUTE BLESSURE OU DOMMAGE CAUSÉ AUX VÉHICULES, AUX CONTENUS, AUX CHARGEMENTS OU À TOUT AUTRE BIEN OU MARCHANDISE, OU DE TOUT DOMMAGE DÉTERMINÉ, INDUIT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU LA PERTE D'UTILISATION. LES RECOURS À LA DISPOSITION DE L'ACHETEUR EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE THERMO KING N'EXCÉDERA EN AUCUNE MANIÈRE LE PRIX D'ACHAT DU GROUPE OU DES COMPOSANTS DUDIT GROUPE POUR LESQUELS LA RESPONSABILITÉ DE THERMO KING EST ENGAGÉE.

REMARQUE : Les termes et la durée de garantie peuvent faire l'objet de modifications. La garantie spécifique qui s'applique à votre groupe peut être vérifiée par votre concessionnaire Thermo King.